



SERVICES PARTAGÉS CANADA

Sollicitation par défi

Pour

Automatisation robotisée des processus – Solution

No de sollicitation	2BS-1-91027 - Initial	Date	Le 3 août, 2021
N° de modification	004		

Bureau de diffusion	Services partagés Canada 180, rue Kent, 13 ^e étage Ottawa (Ontario) K1P 0B5		
Autorité contractante (L'autorité contractante est la personne désignée par ce titre dans la sollicitation, ou dans un avis aux offrants, pour agir comme « point de contact » du Canada pour tous les aspects du processus de sollicitation.)	Titre	Meghan MacKenzie	
	N° de téléphone:	343-571-3953	
	Adresse de courriel	Coeaip-ceaan@ssc-spc.gc.ca	
Date et heure de clôture			
Pré-qualification	10 août, 2021 à 15 h.		
Clôture des soumissions	29 octobre, 2021 à 15 h		
Adresse électronique pour la présentation des offres	Coeaip-ceaan@ssc-spc.gc.ca		
Fuseau horaire	HAE		
Destination des biens/services	Voir ci-dessus		
Nom et adresse du fournisseur ou de l'entreprise	No de téléphone :		
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur ou de l'entreprise	Nom/Titre		
	Signature	Date	



Le but de cette modification n° 004 est de :

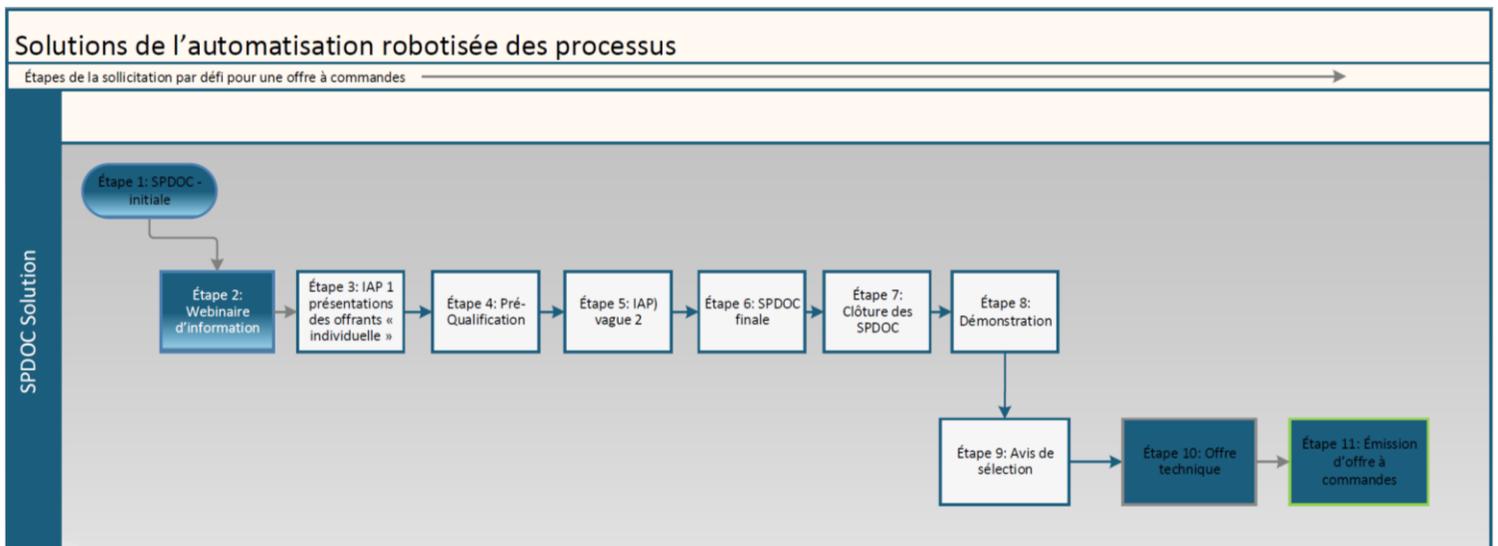
- Divulguer les détails de la période Pré-qualifications
- Affiner le langage autour de l'étape 4 pour plus de clarté.

Notez l'information suivante sera publier à buyandsell.gc.ca sous-peu:

- Les réponses aux questions seront envoyées à l'adresse courriel générique coeaip-ceaan@ssc-spc.gc.ca.

A L'ARTICLE A1.3, SUPPRIMER DANS SON INTEGRALITE ET REMPLACER PAR :

A.1.3 Étapes de la sollicitation par défi pour une offre à commandes - Infographie



Étape 1: Sollicitation par défi pour une offre à commandes - initiale

L'avis de projet de marché (APM) et la sollicitation par défi pour une offre à commandes initiale sont publiés sur Achatsetventes.gc.ca.

Étape 2: Webinaire d'information

Les offants sont invités à assister à un webinaire d'information. Au cours du webinaire d'information, le Canada donnera un aperçu de l'approche, expliquera les « pilier » du processus d'invitation à peaufiner (IAP) et recueillera les commentaires de l'industrie sur le processus de sollicitation et le cadre d'évaluation proposés.

Étape 3: Invitation à soumissionner – Pilier 1



Lors de l'Invitation à peaufiner (Pilier 1), les offrants sont invités à ajouter leurs commentaires sur l'énoncé ou les énoncés du problème et de leurs points de vue en participant à divers événements interactifs (vidéoconférences, interactions de groupe, sondages et présentations des offrants) facilités par le Canada (de façon « individuelle » ou en présence de tous les offrants). Les commentaires et les présentations des offrants ne seront pas cotés ni pris en compte dans le processus d'évaluation de la sollicitation, et les questions et les réponses de l'IAP seront consignées. Le but de l'IAP (pilier 1) est d'aider le Canada à peaufiner la sollicitation par défi pour une offre à commandes. À la discrétion du Canada, des séances supplémentaires sur les IAP (en présence de tous les offrants ou de façon « individuelle ») peuvent être organisées aux mêmes fins que celles décrites au-dessus.

Étape 4: Pré-qualification

En fonction des conclusions de l'IAP - pilier 1, le Canada pourrait inviter les offrants à se qualifier soit aux stages précédents de Pré-qualification ou à la sollicitation par défi pour un offre à commande finale. L'objectif de l'étape de la Pré-qualification est d'établir un bassin d'offrants qualifiés qui comprennent les énoncés du problème et qui pourraient fournir des solutions innovatrices. Le Canada pourrait sélectionner les fournisseurs les plus qualifiés conformément à l'article A.4.2 et l'Annexe A – Pré-qualification - critères technique de qualification.

(Remarque aux offrants: Les étapes 5 à 10 seront limitées aux offrants qui ont été sélectionnés pour faire partie du bassin d'offrants qualifiés).

Étape 5: Invitation à peaufiner (IAP) – pilier 2

Lors de l'Invitation à peaufiner (pilier 2), les offrants sont invités à formuler des commentaires supplémentaires sur le ou les énoncés du problème et à faire part de leurs points de vue en participant à d'autres événements interactifs facilités par le Canada (de façon « individuelle » ou en présence de tous les offrants). Les commentaires et les présentations des offrants ne seront pas cotés ni pris en compte dans le processus d'évaluation de la sollicitation, et les questions et les réponses de l'IAP seront consignées. Le but de l'IAP (pilier 2) est d'aider le Canada à régler les derniers détails de la SPDOC.

(Remarque à l'intention des offrants : si le Canada choisit de qualifier des offrants [étape 4], la vague 2 de l'invitation à peaufiner sera limitée aux offrants qui ont été sélectionnés pour faire partie du bassin d'offrants qualifiés).

Étape 6: Sollicitation par défi pour une offre à commandes finale

À l'étape 6, sur la base des observations faites au cours des activités de l'IAP, le Canada peaufinera et publiera la version finale de la sollicitation par défi pour une offre à commandes, ce qui commencera la composante 2 du processus de sollicitation. Les participants de l'IAP seront invités à fournir des commentaires et suggestions afin de contribuer à l'amélioration du Processus d'approvisionnement agile 3.0 (APP3.0).

Étape 7: Clôture des soumissions - Formulaire de présentation de l'offre et formulaire de proposition financière



Les offrants soumettent une offre en utilisant l'Annexe [X] - Formulaire de présentation de l'offre et la pièce jointe [X] - Formulaire de proposition financière. Contrairement aux marchés publics traditionnels, les offrants ne sont pas tenus de fournir une offre technique écrite complète à la clôture des offres. Veuillez-vous faire référence à la clause intitulée *Présentation de documents écrits par les offrants* de la section 3 - Instructions pour la préparation des offres - pour des renseignements sur la présentation de documents écrits par les offrants.

Étape 8: Démonstration

Les offrants qui se conforment aux exigences procédurales obligatoires et aux critères d'évaluation financière obligatoires décrits aux présentes sont invités à effectuer une démonstration.

Étape 9: Avis de sélection

Les offrants les mieux classés suivant les procédures d'évaluation et les critères de sélection (section A4 du SPDOC) seront avisés (*avis de sélection*) de l'intention du Canada d'attribuer l'offre à commandes.

Étape 10 : Offre technique

Les offrants avisés à l'étape 9 de l'intention du Canada d'attribuer l'offre à commandes sont invités à soumettre leur offre technique.

(Remarque aux offrants : les offres techniques des offrants ne doivent pas être fournies à la clôture des offres, c.-à-d. à l'étape 7.)

Étape 11 : Attribution de l'offre à commandes - Commandes subséquentes (Simulation - Solution)

Le Canada prévoit à attribuer plusieurs offres à commandes pour l'automatisation robotisée des processus - Solution (ARP – SP). Lors de l'attribution de l'offre à commandes, le responsable de l'offre à commandes peut émettre un ou plusieurs instruments de commande subséquente : Simulation - Solution, pour développer et évaluer l'ARP - les solutions sélectionnées en parallèle. L'étape de la validation de principe, de l'élaboration, de la mise à l'essai et de l'évaluation a une durée prévue de 2 ou 3 mois et un coût total estimé maximum de 25,000\$, hors taxes applicables.

L'ARTICLE A.2.4, SUPPRIMER DANS SON INTEGRALITE ET REMPLACER PAR :

A.2.4 Demandes de renseignements – sollicitation:

Les questions et commentaires concernant la présente sollicitation peuvent être soumis conformément aux instructions uniformisées CCUA 2006 (2020-05-28) – demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels section 13, Communication – Communications en période de soumission, il y aura 2 périodes de questions, comme suit.



Période de questions 1 (pilier 1 et 2) : Toutes les demandes de renseignements doivent être soumises par écrit avec le point de contact au plus tard 3 jours civils avant le webinaire d'information, et au plus tard 3 jours civils avant chaque invitation à peaufiner (IAP). Il est possible qu'on ne réponde pas aux demandes reçues qui ne répondent pas à cette condition pendant le webinaire d'information, ou l'invitation à peaufiner (IAP).

Période de questions 2 (Pré-qualification): Toutes les demandes de renseignements doivent être soumises par écrit au point de contact au plus tard 5 jours civils avant la date et l'heure de clôture de Pré-qualification. Les demandes de renseignements reçues qui ne satisfont pas à cette condition peuvent ne pas recevoir de réponse avant la date et l'heure de clôture du Pré-qualification. Les demandes de renseignements reçues après cette date ne seront pas traitées.

Les offrants doivent indiquer aussi fidèlement que possible le numéro de l'article de la sollicitation auquel se rapporte leur demande de renseignements. Ils doivent également formuler soigneusement chaque question en donnant suffisamment de détails pour permettre le Canada d'y répondre de manière précise. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « propriétaire exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Le Canada peut réviser les questions ou peut demander aux offrants de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Si le Canada ne peut pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrants.

A SECTION A.3 INSERER:

SECTION 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

A.3.1 Présentation de documents écrits par les offrants

Les offrants sont tenus de présenter des documents écrits à différentes étapes.

1. Étape 4: Pré-qualification
2. Étape 7: Clôture des soumissions - Formulaire de présentation de l'offre et formulaire de proposition financière
3. Étape 10 : Offre technique

A.3.1.1 Étape 4 : Invitation à se préqualifier

Les offrants doivent soumettre leur l'annexe A – Pré-qualification - Critères Technique de qualification, dûment remplie au plus tard à la date et à l'heure de clôture indiquées sur la page couverture de la sollicitation par défi.



A.3.1.2 Admissibilité - Soumissionnaires préqualifiés

Les soumissionnaires qui se sont qualifiés à l'étape 4, Pré-qualification, et qui demeurent qualifiés à la date et à l'heure de clôture des soumissions, peuvent soumettre une offre. Les soumissionnaires préqualifiés peuvent s'associer à des entités qui n'étaient pas préqualifiées à l'étape 4. Le gouvernement du Canada se réserve le droit de réévaluer en tout temps, pendant le processus de sollicitation, tout élément de la qualification d'un soumissionnaire.

A.3.1.3 Soumission électronique de Pré-qualification Tous les offrants doivent soumettre leurs Annexes A - Formulaire de Pré-qualification : Critères d'évaluation technique par courriel au plus tard à la date de clôture des soumissions à l'adresse électronique indiquée sur la page couverture de la sollicitation par défi comme étant « l'adresse électronique pour la soumission des offres ».

Il est obligatoire de soumettre les offres par voie électronique.

- a) **Soumission par courriel** : tous les offrants doivent soumettre leurs offres par courriel, comme il est précisé dans la présente section.
- b) **Les soumissions seront refusées après la clôture des Pré-qualification** : après la date de clôture des soumissions, seuls les courriels reçus à l'adresse électronique de soumission des formulaires de pré-qualification : critères d'évaluation technique avant la clôture des pré-qualification seront considérés comme faisant partie de la proposition.
- c) **Format des documents de pré-qualification /pièces jointes au courriel** : les offrants peuvent soumettre des formulaires de pré-qualification technique dans l'un ou l'autre des formats approuvés suivants :
 - i) pièces jointes en format PDF;
 - ii) documents qui peuvent être ouverts avec Microsoft Word ou Microsoft Excel.

Les offrants qui envoient des des formulaires de pré-qualification technique dans d'autres formats le font à leurs propres risques, car il peut être impossible au gouvernement de les lire.

- d) **Taille des courriels** : les offrants doivent s'assurer de présenter leur des formulaires de pré-qualification technique en plusieurs courriels si un courriel unique, y compris les pièces jointes, dépasse 10 Mo.
- e) **Titre des courriels** : les offrants doivent indiquer le numéro de l'invitation figurant sur la page couverture de la sollicitation dans « l'objet » de chaque courriel faisant partie de leur proposition.



- f) **Titre du courriel Courriels multiples:** Les offrants qui soumettent leur des formulaires de pré-qualification technique dans plusieurs courriels sont priés d'indiquer le numéro du courriel et le nombre total de courriels qui englobent les formulaires de Pré-qualification technique totale des offrants dans la ligne « objet » de chaque courriel faisant partie de leur offre (exemples courriel 1 sur 5).
- g) **Heure de réception :** tous les courriels reçus à l'adresse électronique de présentation des formulaires de Pré-qualification technique dont le moment de réception est antérieur à la clôture des soumissions seront considérés comme ayant été fournis en temps opportun. En cas de différend relatif au moment où la réception d'un courriel par SPC a eu lieu, l'heure à laquelle SPC reçoit la proposition sera déterminée de la façon suivante :
- i) selon l'indication de la date et de l'heure de remise reçue par le soumissionnaire, si ce dernier a activé la fonction d'accusé de réception du courriel envoyé, conformément à la demande de changement 1891 établie par l'Internet Engineering Steering Group (extension du protocole SMTP pour accusé de réception);
- Où
- ii) selon la date et l'heure indiquées sur l'en-tête du protocole SMTP indiquant l'heure de la première arrivée sur un serveur utilisé pour fournir des services de courriel au gouvernement du Canada, si le répondant n'a pas activé la fonction d'accusé de réception du courriel envoyé.
- h) **Disponibilité du PDC :** pendant les quatre heures précédant la clôture des soumissions, un représentant de SPC surveillera l'adresse électronique pour la présentation des offres et sera en mesure de répondre aux appels téléphoniques à l'intention du PDC effectués au numéro indiqué à la page couverture de la sollicitation (le représentant de SPC qui répond au téléphone n'est pas nécessairement le PDC). Si le soumissionnaire a de la difficulté à transmettre le courriel à l'adresse électronique pour la présentation des offres, il doit communiquer immédiatement avec SPC, dont les coordonnées du PDC figurent sur la page couverture de la sollicitation.
- i) **Accusé de réception du courriel par SPC :** à la date de clôture des soumissions, un représentant de SPC enverra un accusé de réception par courriel pour chaque proposition reçue (et chaque courriel faisant partie de la proposition, si de multiples courriels ont été reçus) à l'adresse de présentation des offres à SPC, au plus tard à la clôture des soumissions indiquée.
 - j) **Offres par courriel retardées :** SPC acceptera une proposition par courriel reçue dans les 24 premières heures suivant la clôture des soumissions uniquement si le soumissionnaire peut



démontrer que le retard de livraison du courriel à l'adresse électronique pour la présentation des offres à SPC est attribuable aux systèmes du gouvernement du Canada. Les offres reçues par courriel plus de 24 heures après la clôture des soumissions ne seront acceptées en aucun cas. Par conséquent, les offrants qui ont essayé d'envoyer une proposition, mais qui n'ont pas reçu d'accusé de réception de SPC, doivent communiquer avec le PDC pour s'assurer que SPC a reçu la proposition à l'adresse électronique pour la présentation des offres dans le délai prescrit.

- k) **Responsabilité des problèmes techniques** : en présentant une proposition, le soumissionnaire confirme qu'il accepte que le Canada ne puisse être tenu responsable :
- i) des problèmes techniques éprouvés par le soumissionnaire dans le cadre de la présentation de sa proposition, notamment l'échec de transmission de courriels dont la taille est supérieure à 10 Mo, y compris le rejet ou la mise en quarantaine pour des raisons de sécurité par SPC de courriels ou de pièces jointes contenant un logiciel malveillant ou un autre code .

A SECTION 4 INSERER:

SECTION 4 — PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Les offres reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la sollicitation et des critères d'évaluation techniques et financiers.

Le processus d'évaluation comporte plusieurs étapes décrites aux présentes. Même si l'évaluation et la sélection seront effectuées par étape, le fait que le Canada soit passé à une étape ultérieure ne signifie pas que ce dernier a irréfutablement déterminé que le soumissionnaire a réussi toutes les étapes précédentes. Le Canada peut exécuter parallèlement certaines étapes de l'évaluation.

Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres. Tous les membres de l'équipe responsable de l'évaluation ne participeront pas nécessairement à tous les volets de l'évaluation.

A.4.1 Procédures d'évaluation – Pré-qualification

Les renseignements soumis dans l'Annexe A – Pré-qualification - Critères Technique de qualification seront évalués conformément à l'article A.4.2. Les offrants doivent soumettre leur formulaire Pré-qualification - Critères Technique de qualification, au plus tard à la date et à l'heure de clôture des soumissions indiquées sur la page couverture de la sollicitation par défi.

A.4.2 Méthode de sélection – Pré-qualification

Pour qu'un offrant soit déclaré qualifié, son offre doit :



- a) Respecter toutes les exigences de la sollicitation;
- b) Satisfaire à tous les critères obligatoires de l'Annexe A – Pré-qualification - Critères Technique de qualification; et
- c) Obtenir un score minimum de 60 % sur les critères cotés à l'Annexe A – Pré-qualification - Critères Technique de qualification.

Les offres qui ne répondent pas aux critères a), b) ou c) seront exclues de toute participation ultérieure au processus de sollicitation.

Les offres qui ne satisfont pas aux critères obligatoires ne seront pas évaluées en fonction des critères cotés.

Conformément à cet article, le Canada choisit les offerants qualifiés pour la formation d'un bassin. Les offerants sélectionnés pour faire partie du bassin passeront à l'étape suivante du processus de sollicitation, et le Canada informera les offerants non sélectionnés de leur exclusion de toute participation ultérieure au processus de sollicitation.

APRES PIÈCE JOINTE 4 - LOI SUR L'ACCESSIBILITÉ, INSERER : L'ANNEXE A – PRÉ-QUALIFICATION - CRITÈRES TECHNIQUE DE QUALIFICATION

Annexe A

Pré-qualification - Critères Technique de qualification (fournis en tant qu'un document séparé)

TOUS AUTRES TERMS ET CONDITIONS RESTENT LES MEMES